

Rapport annuel 2022

2022 EN BREF

- **Un bouleversement historique.** Grâce aux programmes « Scholars at Risk » et « Compas UniBE », l'Université de Berne a pu faciliter l'accès d'étudiant·e·s réfugié·e·s d'Ukraine aux études.
- **Horizon Europe.** Malgré son engagement remarquable et la mise en place de mesures de remplacement, l'Université de Berne reste préoccupée par sa sortie du plus grand réseau de recherche international. L'Université a décidé de rejoindre l'alliance de recherche européenne ENLIGHT dans l'optique de meilleures opportunités d'échange pour les étudiant·e·s et chercheur·euse·s.
- **Notre développement en danger.** Le financement de base de l'Université n'a connu qu'une faible croissance, laissant augurer un déficit structurel déjà à moyen terme. La pénurie de locaux continue malheureusement de s'accroître. L'Université doit pouvoir s'appuyer sur une collaboration de qualité pour rester compétitive.
- **Une stratégie renouvelée.** En mettant en œuvre la Stratégie 2030, l'Université continue à appliquer des éléments fondamentaux éprouvés et s'attaque désormais à la transformation numérique et à la situation des bâtiments en tant que stratégies partielles. Dans le cadre de cette stratégie globale, les facultés élaboreront elles aussi leurs propres stratégies.
- **L'enseignement de demain.** Après la reprise de l'enseignement en présentiel, les étudiant·e·s bénéficient toujours des expériences tirées de l'enseignement numérique à distance. Par le biais de ses projets au service d'un enseignement de qualité, l'Université de Berne suscite également un vif intérêt et une grande reconnaissance à l'international, p. ex. à l'occasion des MEDEA Awards et auprès du réseau The Guild.
- **Promotion d'une recherche innovante.** À la suite de la création de « l'Innovation Office » et du lancement des « UniBE Venture Fellowships », l'Université propose de nombreuses incitations aux chercheur·euse·s afin de transmettre de nouvelles connaissances à la société.
- **Des anniversaires importants.** Les cliniques de médecine dentaire (ZMK), l'Institut d'astronomie (AIUB) et le Centre de compétence en administration publique (KPM) ont fêté des anniversaires importants en 2022. Mais c'est aussi toute l'Université qui avait un événement à célébrer : selon le THE World University Ranking, elle fait pour la première fois partie des 100 meilleures universités du monde.

2022 EN CHIFFRES

19 297 étudiant-e-s et doctorant-e-s

39 filières d'études au niveau bachelor, 75 filières d'études au niveau master, 27 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 137 cursus d'études de formation continue

4 731 diplômes, dont 728 doctorats
et 759 diplômes de formation continue

5 076 emplois à plein temps, dont 525 professeur-e-s

8 facultés, environ 150 instituts et 10 centres stratégiques inter- et transdisciplinaires

3 pôles de recherche internationaux, 426 projets du Fonds national suisse, 119 projets européens et 56 bourses internationales
Quelque 826 nouvelles coopérations de recherche en matière de transfert de technologie avec le secteur public et le secteur privé

947 millions de francs de budget annuel, dont 366 millions ont été levés et obtenus sur concours (financement externe)



Table des matières

6
Idées directrices
du Recteur

20
Organigramme

8
Vice-rectorat de
l'enseignement

23
Sénat

10
Vice-rectorat de
la recherche

24
Statistiques

12
Vice-rectorat
de la qualité

29
Comptes annuels

14
Vice-rectorat du
développement

16
Direction de
l'administration

Le savoir façonne l'avenir

L'année 2022 a été marquée par un bouleversement historique qui a affecté l'ensemble de l'Europe. Pour la première fois depuis les guerres balkaniques, un conflit fait rage dans un pays européen. Nous sommes toutes et tous concernés, à la fois très concrètement à travers la crise énergétique, qui a pu être évitée cet hiver, mais aussi sur le plan humain et philosophique : ce qui était inconcevable s'est mué en réalité choquante.

Par le Prof. Dr. Christian Leumann, Recteur

L'attaque de la Russie contre l'Ukraine a causé des souffrances inimaginables. En conséquence, de nombreuses personnes réfugiées souhaitant faire des études se sont tournées vers l'Université de Berne. Grâce au programme « Scholars at Risk », nous avons pu accueillir des étudiant-e-s et des enseignant-e-s invité-e-s d'Ukraine. Les procédures ont été rapides et relativement simples. Le conflit persistant, nous avons mis en place durant l'été une année d'intégration pour les étudiant-e-s réfugié-e-s, qui a commencé au début du semestre d'automne. Les points clés du programme d'intégration sont une initiation aux méthodes d'apprentissage et d'enseignement et aux travaux scientifiques, une présentation des différents domaines d'études et l'amélioration de la maîtrise de la langue allemande. Les personnes achevant avec succès cette année préparatoire peuvent accéder aux études de bachelor dans les filières sans numerus clausus.

Après avoir connu deux années de crise à la suite de la pandémie de Covid-19, nous avons dû faire face à la crise énergétique en 2022. Outre les mesures d'économie d'énergie prises par la Confédération et le canton, que l'Université s'est engagée à appliquer, nous avons également mis en œuvre des mesures internes afin de minimiser les incidences d'éventuelles coupures de courant sur le fonctionnement de l'Université. Ces mesures visent notamment le maintien des infrastructures de recherche et informatiques, qui sont vitales pour l'Université.

De plus en plus de domaines importants de la recherche menée à l'Université de Berne s'intéressent aux liens entre changement climatique, phénomènes météorologiques extrêmes, santé et sécurité alimentaire. Avec ses huit facultés et ses dix centres de recherche interdisciplinaires, l'Université de Berne continue de contribuer à l'élaboration de solutions

pour répondre à cette problématique, qui risque de se renforcer dans les prochaines années à cause de conflits internationaux et de pandémies.

La nouvelle Stratégie 2030 s'inspire de la stratégie précédente, dont elle reprend les principaux éléments. L'Université de Berne est une université généraliste qui mise sur cinq thèmes prioritaires : développement durable, santé et médecine, matière et univers, connaissances interculturelles ainsi que politique et gestion. Les principaux nouveaux éléments sont la transformation numérique et la situation des bâtiments. Ils sont intégrés sous la forme de stratégies partielles et joueront un rôle déterminant dans le succès futur de notre Université. Les facultés élaboreront elles aussi leurs propres stratégies, qui s'appuieront sur la stratégie globale. Celle-ci se déploiera ainsi dans l'ensemble des domaines et des unités de l'Université.

En 2022, nous avons proposé un nouveau master en technologie de précision en collaboration avec la Haute école bernoise. Au sein d'un Creative Engineering Lab novateur, les futur-e-s ingénieur-e-s apprennent à mener des projets de façon autonome. Cette année, les 24 premiers et premières étudiant-e-s de notre master en pharmacie ont également obtenu leur diplôme. Les 22 nouveaux pharmaciens et pharmaciennes ainsi formés contribueront à soulager le système des soins médicaux de base.

Après quatre ans, les trois coopérations de recherche interfacultaires (CRI) lancées en 2018 – « One Health », « Religious Conflicts and Coping Strategies » et « Decoding Sleep » – sont par ailleurs arrivées à leur terme. Mettant en relation le développement durable avec la santé et la médecine, la CRI « One Health » a étudié l'influence des substances chimiques présentes dans l'environnement sur les plantes, les animaux et les êtres humains. Des groupes de recherche en sciences

naturelles, en médecine et de la Faculté vetsuisse ont collaboré à cet effet. Dans le cadre de la CRI « Religious Conflicts and Coping Strategies », des chercheur-euse-s de la Faculté de théologie, de la Faculté de droit, de la Faculté des lettres, de la Faculté des sciences naturelles, de la Faculté d'économie et de sciences sociales et du Centre interdisciplinaire pour les études de genre de l'Université de Berne ont collaboré afin de modéliser la dimension religieuse des conflits. Enfin, la CRI « Decoding Sleep » a réuni 13 groupes de recherche de la Faculté des sciences naturelles, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences humaines, faisant la jonction entre la médecine, la psychologie, la psychiatrie et l'informatique. Voilà qui a permis de recueillir davantage de connaissances sur les mécanismes complexes du sommeil et de la cognition et de développer de nouvelles approches en matière de traitement personnalisé des troubles du sommeil.

Outre l'enseignement et la recherche, l'année 2022 a aussi été marquée par des célébrations importantes. Les cliniques de médecine dentaire (ZMK), qui comptent parmi les dix meilleures du monde, ont ainsi fêté leur 100^e anniversaire, tout comme l'Institut astronomique de l'Université de Berne (AIUB), sans oublier les 200 ans de « l'ancien observatoire de Berne ». Pour sa part, le Centre de compétence en administration publique (KPM) a célébré son 20^e anniversaire. Mais c'est aussi toute l'Université de Berne qui avait un événement à célébrer : selon le THE World University Ranking, l'Université de Berne fait pour la première fois partie des 100 meilleures universités du monde depuis 2022. La quatrième Nuit de la recherche, qui a attiré 10 000 visiteuses et visiteurs, a également donné lieu à des festivités. À la fin de l'année, nous avons pu par ailleurs organiser une cérémonie du Dies academicus de manière intégrale et en mode présentiel pour la première fois depuis deux ans.

Dans le même temps, nous restons très préoccupés par la sortie du programme Horizon Europe. Malgré le fort engagement des communautés scientifiques suisse et britannique, qui, avec la campagne « Stick to Science », ont su convaincre leurs homologues européens de l'impact négatif de l'exclusion de la Suisse et du Royaume-Uni pour toutes les parties, nous ne sommes pas encore parvenus à faire réagir les responsables politiques. Les mesures de remplacement engagées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le Fonds national suisse (FNS) ne compensent pas à elles seules la sortie du plus grand réseau de recherche international. Pour répondre ponctuellement à ce problème, nous avons rejoint l'alliance de recherche européenne ENLIGHT. Nous offrons ainsi

aux étudiant-e-s et aux chercheur-euse-s de meilleures opportunités d'échange avec neuf universités européennes très actives dans le domaine de la recherche.

Depuis peu, nous nous inquiétons également du sous-financement de l'Université par le canton. Bien que notre budget annuel augmente de 1% par an conformément à la planification financière, nous devons par exemple financer chaque année environ 2% de mesures salariales. À long terme, il en résultera un déficit structurel du financement de base. Pour la deuxième fois consécutive, notre bilan est par conséquent négatif. Pour que nous soyons en mesure de continuer à honorer pleinement notre mandat de prestations et de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement cantonal définis dans le programme gouvernemental de législature 2030, la répartition financière doit être réexaminée, et nous devons maîtriser ce déficit structurel.

Dans ce contexte financier difficile, les jeunes entreprises innovantes sont toutefois une source de satisfaction. Au début de l'année 2022, l'Université de Berne a pour la première fois décerné les « UniBE Venture Fellowships » afin de soutenir quatre jeunes chercheur-euse-s porté-e-s par l'esprit d'entreprise et leurs projets novateurs très prometteurs : deux de ces projets sont consacrés à la lutte contre les résistances aux antibiotiques, un autre au traitement des maladies du foie et le quatrième à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des psychothérapies. Ces bourses d'un montant de 100 000 francs chacune sont conjointement financées par l'Innovation Office, l'ARTORG Center for Biomedical Engineering Research et l'Hôpital de l'île, l'hôpital universitaire de Berne. Elles permettent aux quatre jeunes chercheur-euse-s de poursuivre leurs travaux de recherche translationnelle pendant un an afin de déterminer la faisabilité technique de leurs projets (proof of concept) et de préparer ainsi leur mise sur le marché. L'Innovation Office de l'Université de Berne leur propose un service de conseil, de mentorat et de réseautage en coopération avec la plateforme de coaching pour start-up du canton de Berne be-advanced.

Comme le veut notre devise « Le savoir est source de valeur », l'Université de Berne produit du savoir, le diffuse et le met à la disposition de l'être humain au travers de projets concrets. La société ne cesse d'évoluer, et les connaissances nouvelles, par exemple dans le domaine de la numérisation, sont essentielles pour contribuer activement à forger le vivre ensemble au sein d'une Europe démocratique. L'année 2022 a une fois de plus démontré combien cela reste indispensable.

Ouvrons la voie à l'enseignement de demain

Après son retour en amphithéâtre, l'enseignement conserve toute sa qualité. Les 19 297 étudiant·e·s de l'Université de Berne continuent de bénéficier des expériences de l'enseignement numérique à distance. L'Université questionne ses innovations par la recherche, et son rôle de pionnier est reconnu internationalement.

Par le Prof. Dr. Fritz Sager, Vice-recteur de l'enseignement

Au semestre d'automne 2022, 19 297 étudiant·e·s étaient inscrit·e·s à l'Université de Berne, dont 8 056 en filière d'études de bachelor, 4 610 en filière d'études de master, 3 371 en doctorat, 1 880 en formation continue de niveau master (MAS), ainsi que 1 196 au niveau du certificat ou du diplôme (CAS/DAS) et 184 en formation continue individuelle (p. ex. avocat·e, notaire ou pasteur·e).

L'année 2022 marque le retour définitif de l'enseignement dans les salles de cours, en mode présentiel et, avec lui, des étudiant·e·s et de la vie universitaire. Les expériences tirées de l'enseignement à distance n'ont pas pour autant été oubliées. L'Université de Berne s'est saisie de cette opportunité pour faire avancer la promotion de la qualité de l'enseignement en 2022. Le signal de départ a été donné par l'édition anniversaire de la Journée de l'enseignement, qui s'est déroulée pour la dixième fois en février avec pour thème « Dynamiser l'enseignement numérique – le meilleur des deux mondes ». Organisée uniquement en ligne, la manifestation a été un grand succès : elle a affiché complet et attiré plus de 260 participant·e·s de l'espace germanophone.

L'enseignement numérique dans la pratique...

Les podcasts sont l'une des composantes de l'enseignement à distance. Ils ont également été repris dans l'enseignement en présentiel. À la suite d'une procédure de consultation conduite dans l'ensemble de l'Université et en réponse à une demande de l'association des étudiant·e·s de l'Université de Berne (SUB), la Direction de l'Université a émis une recommandation préconisant de proposer des podcasts ou des supports similaires pour tous les cours non interactifs. La recom-

mandation a été vivement discutée, et le Vice-rectorat de l'enseignement a demandé que l'impact des podcasts sur l'enseignement soit étudié de plus près.

Le rôle de pionnier de l'Université de Berne en matière d'enseignement innovant a été à plusieurs reprises souligné par la reconnaissance internationale qui lui a été témoignée. Citons en premier lieu le Medea Award 2022 décerné à notre Université pour le FlashMOOC « Démocratie vs développement durable ». Par ailleurs, une délégation a présenté au réseau The Guild l'enseignement pratiqué à l'Université de Berne, ainsi que les deux projets relatifs aux eCoaches et aux compétences pour l'avenir (numérique), suscitant un vif intérêt auprès des universités partenaires européennes très axées sur la recherche, ce qui donnera lieu à un nouvel échange.

... et dans la recherche

Questionnant ses innovations, l'Université de Berne étudie les expériences issues des innovations réalisées dans l'enseignement. En 2022 ont été lancés deux grands projets de recherche, promus dans le cadre de BeLEARN, le centre de compétence commun œuvrant pour la numérisation de l'enseignement des trois hautes écoles bernoises, de l'EPF de Lausanne et de la Haute école fédérale en formation professionnelle : « Learning Analytics & Adaptive Learning » et « La numérisation dans les écoles suisses et ses effets sur les parcours de formation : ampleur, chances et risques ». Grâce à un deuxième appel intervenu en février 2022, l'Université a pu lancer cinq autres projets centrés sur les thèmes allant de « L'exigence de résilience des enseignant·e·s du degré primaire » aux « Systèmes de tutorat intelligents pour l'enseignement des mathématiques au niveau préuniversitaire », en passant par

« L'accent mis sur la numérisation ne doit pas faire oublier qu'un enseignement de qualité va bien au-delà. »

« Virtual Reality Learning ».

Les affaires courantes suivent leur cours

L'accent mis sur la numérisation ne doit pas faire oublier qu'un enseignement de qualité va bien au-delà et concerne toutes les activités liées à la formation académique.

De même, la promotion de la qualité de l'enseignement ne se cantonne pas au monde virtuel. Au semestre d'automne, la manifestation « Conseils et outils pour un enseignement de qualité », qui connaît un vif succès et est aujourd'hui bien établie, s'est déroulée pour la première fois en anglais et a été si appréciée par les enseignant-e-s du monde entier qu'ils y ont assisté qu'elle sera désormais organisée alternativement en allemand et en anglais. L'instrument de promotion de l'enseignement innovant a, lui aussi, été développé : nous l'avons étendu aux facultés afin de poursuivre la diffusion des nouvelles formes d'enseignement qui ont fait leurs preuves. Le lancement a eu lieu lors du symposium FILFLE (Promotion de l'enseignement innovant – Développement de l'enseignement dans les facultés).

L'université d'enseignement de Berne peut s'appuyer sur un réseau engagé, qui encourage l'innovation avec passion et une grande ouverture d'esprit. Je tiens à exprimer tous mes remerciements et ma profonde reconnaissance à l'ensemble des participant-e-s, des étudiant-e-s, des enseignant-e-s et, surtout, des collaborateurs-trice-s.

Soutenir la recherche innovante

L'Université de Berne produit du savoir et le partage avec la société. Pour ce faire, elle encourage l'esprit d'innovation et d'entreprise de ses membres, avec notamment la création de l'Innovation Office.

Par le Prof. Dr. Hugues Abriel, Vice-recteur de la recherche

L'Université de Berne au service de la société

L'une des principales missions de l'Université de Berne est de produire de nouvelles connaissances à même de faire avancer la science, la société et l'économie. Les nombreuses activités des scientifiques ainsi que des collaborateur-trice-s de l'Université de Berne sont axées sur la création de ce savoir. Nous sommes fiers que l'Université de Berne soit un lieu où nous pensons que la diversité des individus, des opinions et des approches est fondamentale pour une production de connaissances utiles. Beaucoup de membres de l'Université ont l'esprit d'entreprise ou sont du moins désireux de diffuser plus largement leurs connaissances dans la société.

L'innovation possède de multiples facettes. Concept reconnu, la chaîne de l'innovation commence par la recherche fondamentale et se termine par les applications ou la commercialisation au sein de la société. L'Université de Berne connaît bien les aspects en amont de la chaîne d'innovation et s'est également impliquée en aval de cette chaîne au cours des dernières années. De cette chaîne d'innovation sont déjà nés plusieurs succès, par exemple la société Alveolix AG, un spin-off de l'Université de Berne qui a remporté le SwissMed-Tech Award l'an passé.

Mais l'Université de Berne renferme encore un immense potentiel en termes d'innovation et de création d'entreprises. C'est la raison pour laquelle le Vice-rectorat de la recherche a créé il y a plus d'un an l'Innovation Office, qui a pour mandat de renforcer la promotion de la communauté très dynamique de l'innovation à l'Université de Berne. L'Innovation Office sensibilise et accompagne les étudiant-e-s, les chercheur-euse-s et les professeur-e-s qui développent de nouvelles idées et des inventions, renforçant ainsi le

transfert de la recherche innovante vers l'économie et la société. L'accent est mis sur le conseil personnalisé pour répondre à ce type de questions : comment développer un modèle commercial durable ? Comment financer mon projet d'innovation ? Durant la première année, des jalons importants ont été posés : outre la création de l'Innovation Office, nous avons lancé les « UniBE Venture Fellowships », organisé le premier Forum des créateurs et mis pour la première fois à l'honneur des chercheur-euse-s mu-e-s par l'esprit d'entreprise à l'occasion des Swiss Startup Days. Aux côtés d'autres actrices et acteurs de la promotion de l'innovation, dont l'Entrepreneurship Center et le centre de transfert de technologie Unictetra, l'Innovation Office tient une place importante dans le système diversifié de soutien aux entrepreneur-e-s académiques.

Du laboratoire à l'entreprise

Néanmoins, il subsiste des difficultés. Pour toute université qui souhaite promouvoir l'innovation, l'une des plus grandes difficultés réside dans le fait que le monde académique mesure la réussite avant tout à l'aune des publications et des bourses. Pourtant, les chercheur-euse-s sont toujours plus nombreux-ses à ambitionner que leurs recherches aient un impact concret sur la société et à vouloir s'impliquer activement dans le processus de mise en œuvre. Pour soutenir ces scientifiques intéressés par l'entrepreneuriat, il convient de créer au sein de l'organisation une culture où la volonté d'avoir un impact sur le monde réel est tout autant mise en avant que les prestations académiques de pointe. Cela peut englober des incitations financières telles que des bourses d'études ou des prix venant récompenser la mise en œuvre de résultats de recherche, ainsi que des formations et l'accompagnement des chercheur-euse-s dans le développement de leurs compétences entrepreneuriales.

« Il est important de donner la priorité aux innovations qui ont le potentiel de bouleverser des secteurs entiers. »

Les professeur-e-s ont également un rôle important à jouer en étudiant des thèmes de recherche innovants, en encourageant les jeunes talents du corps intermédiaire à transférer vers le monde de l'entreprise les connaissances tirées de leurs recherches et en les intégrant à des réseaux interdisciplinaires et transdisciplinaires.

L'innovation au service de la société

L'éventail des types d'innovations est large. Il s'étend de l'amélioration progressive de produits et services existants aux découvertes révolutionnaires capables de bouleverser des secteurs entiers. Dans ce contexte, les innovations ayant le potentiel d'apporter des réponses aux enjeux sociétaux actuels et futurs revêtent une importance particulière. L'Université de Berne y est parfaitement préparée.

Il est essentiel que soit mise en place une collaboration étroite avec les parties prenantes de tous les secteurs de la société afin de déterminer ceux où les innovations sont le plus urgemment nécessaires.

Il est important que l'Université tire pleinement parti des idées innovantes et entrepreneuriales de ses membres. Nous disposons aujourd'hui d'excellentes structures et de personnes qui s'engagent en faveur de la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat à l'Université de Berne. Nous devons nous appuyer sur cette base pour instaurer une culture qui mette en valeur l'excellence académique et l'application pratique. Nous pourrions ainsi contribuer à ce que l'Université de Berne reste à la pointe de la création de savoir et de l'innovation.

L'ouverture d'esprit en toutes choses

Avec le projet pilote de deux ans « Compas UniBE », l'Université de Berne souhaite ouvrir l'accès aux études aux étudiant·e·s réfugié·e·s. L'Université de Berne œuvre également en faveur de l'égalité des chances et de la neutralité climatique.

Par la Prof. Dr. Silvia Schroer, Vice-rectrice de la qualité

Ouvrir l'accès aux études aux étudiant·e·s réfugié·e·s

Pour les personnes qui souhaitent commencer ou poursuivre des études après avoir fui leur pays, il n'est pas facile d'accéder à une haute école suisse. Divers obstacles structurels et institutionnels, notamment les exigences élevées en matière de connaissances linguistiques et de formations préalables, la familiarisation nécessaire avec un nouveau système universitaire et la question du financement d'une formation du degré tertiaire, font que le nombre d'admissions de personnes réfugiées qualifiées reste faible.

L'Université de Berne considère la diversité comme une force et aspire à l'égalité des chances, dont elle pense qu'elle est un élément essentiel de l'excellence de l'enseignement et de la recherche. C'est pourquoi nous avons décidé au printemps 2022 de contribuer à réduire ces obstacles à l'admission des étudiant·e·s réfugié·e·s en leur proposant un cours préparatoire pour accéder aux études dans une haute école.

Le fonds pour les étudiant·e·s réfugié·e·s, également créé au printemps 2022, permet en outre de soutenir financièrement les personnes réfugiées poursuivant leurs études à l'Université de Berne.

Projet pilote de deux ans

Le projet « Compas UniBE – Préparation aux études universitaires pour les étudiant·e·s réfugié·e·s » est en cours de développement depuis août 2022. À partir du semestre d'automne 2023, 20 participant·e·s du projet pilote de deux ans pourront se préparer sur le plan linguistique, professionnel et organisationnel à l'entrée à l'Université de Berne.

Compas UniBE permet aux participant·e·s d'acquérir et d'attester une aptitude aux études universitaires pour ensuite demander leur admission à l'Université de Berne. Comme dans le cas de l'année préparatoire proposée par le Vice-rectorat du développement aux étudiant·e·s ukrainien·ne·s, la réussite du cours préparatoire doit remplacer certaines conditions d'admission.

Depuis décembre 2022, toutes les informations sur cette offre et la procédure de candidature sont disponibles à l'adresse www.unibe.ch/kompass.

La réalisation de ce projet requiert une étroite collaboration avec de nombreux·ses partenaires. Au sein de l'Université, le Centre de langues, le service juridique, le service des admissions, les facultés et l'association des étudiant·e·s jouent un rôle important dans le succès de ce projet. Pour atteindre le groupe cible et exploiter les synergies, le projet est mené en réseau avec les organisations régionales d'aide aux demandeurs d'asile, les services de conseil, l'OP ainsi que la Haute école spécialisée bernoise BFH et la PH Bern.

En 2022, l'entraide et la solidarité immenses dont ont fait preuve les membres de l'Université à l'égard des étudiant·e·s et des universitaires ukrainien·ne·s tout comme l'intérêt exprimé par d'autres hautes écoles et les actrices et acteurs de l'intégration confirment que l'Université de Berne, avec le projet Compas UniBE, comble une lacune importante dans la promotion de l'accès des étudiant·e·s réfugié·e·s aux hautes écoles. Les demandes d'étudiant·e·s réfugié·e·s qui ne cessent d'affluer démontrent toute l'importance d'une structure d'accueil des personnes réfugiées qualifiées dans les hautes écoles.

« Avec le projet Compas UniBE, l'Université comble une lacune importante dans la promotion de l'accès des étudiant·e·s réfugié·e·s aux hautes écoles. »

Égalité des chances

Le Service pour l'égalité entre femmes et hommes de l'Université de Berne est devenu le Bureau de l'égalité des chances. Ce nouveau nom reflète la diversité des thématiques abordées dans le plan d'action 2021–2024, qui, outre l'égalité entre femmes et hommes, prend également en considération les différentes catégories de diversité : handicap, maladies chroniques et santé psychique, origine ethnique et sociale, sexe et identité de genre, orientation sexuelle et âge. Le site web est désormais disponible en trois langues. Au semestre d'automne, la série de cours « La recherche sur la diversité à l'Université de Berne » a présenté les projets de chercheur·euse·s de différentes disciplines.

Voyager de manière durable

L'Université de Berne a publié son premier rapport sur les gaz à effet de serre pour l'année 2019. Avec les directives relatives aux voyages de service et la plateforme de voyage, elle a par ailleurs mis en place deux autres éléments clés de l'objectif de neutralité climatique (www.klimaneutral.unibe.ch). Les directives relatives aux voyages de service fixent les destinations pour lesquelles les voyages en avion sont autorisés et les destinations pour lesquelles le train doit être choisi. La plateforme de voyage simplifie les procédures de réservation pour les voyages de service dans le respect du système de feux tricolores, ainsi que la saisie des données en vue du calcul des émissions.

Assurance qualité et développement de la qualité

Conformément au concept de planification et d'examen de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 ont eu lieu en automne 2022 les premiers entretiens opérationnels avec des facultés sélectionnées. Précédant les entretiens de stratégie, ces entretiens sont axés sur l'examen de la mise en œuvre des mesures définies dans les plans d'action. Le 1^{er} janvier 2022, le service d'évaluation des cours a migré du Vice-rectorat de l'enseignement au Vice-rectorat de la qualité. Par ailleurs, les questionnaires relatifs à l'évaluation intermédiaire, à l'évaluation finale et à l'évaluation des contrôles de connaissances ont été remaniés en collaboration avec les facultés. Ils entreront en vigueur à compter du semestre de printemps 2023. Les évaluations ne sont plus réalisées sur papier depuis 2022.

Offrir des perspectives

La guerre en Ukraine place l'Université de Berne face à de nouveaux défis. En réponse, elle a rapidement mis sur pied une année préparatoire pour les étudiant·e·s ukrainien·ne·s. Dans le même temps, des projets ont pu de nouveau être menés à l'étranger et ainsi renforcer les échanges internationaux.

Par la Prof. Dr. Virginia Richter, Vice-rectrice du développement

Un défi inattendu :

l'accueil des étudiant·e·s ukrainien·ne·s

De nombreux·ses étudiant·e·s se trouvaient parmi les personnes qui se sont réfugiées en Suisse à la suite de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine. Celles et ceux qui étaient déjà inscrits dans une université ukrainienne ont pu être accueillis à l'Université de Berne rapidement et sans formalités excessives en tant qu'étudiant·e·s d'échange. La situation était en revanche plus délicate pour les personnes qui, bien que titulaires d'un certificat de maturité ukrainien, ne remplissaient pas les autres conditions d'accès aux études à l'Université de Berne. Pour aider ces personnes, l'Université de Berne a décidé de lancer un projet pilote : une année propédeutique visant à offrir aux diplômé·e·s des perspectives d'études à l'Université de Berne.

L'année préparatoire pour les étudiant·e·s ukrainien·ne·s a été mise sur pied au printemps 2022 au prix d'importants efforts et dans des délais très serrés. Les processus décisionnels courts et les solutions pragmatiques rapides ont été privilégiés. La rapidité de la mise à disposition des ressources financières par le canton de Berne et l'Université a été déterminante. Plus de 30 personnes (au sein et en dehors de l'Université) ont participé au projet. L'année préparatoire a commencé en août 2022 par un cours de langue intensif. Douze personnes ont été admises dans le programme. L'objectif est de renforcer l'aptitude générale des participant·e·s aux études universitaires au moyen de divers cours d'introduction et d'un apprentissage linguistique intensif. Lorsqu'ils auront achevé l'année préparatoire avec succès, les candidates et candidats aux études universitaires pourront s'inscrire à une filière d'études au niveau bachelor de l'Université de Berne.

L'acquisition des compétences linguistiques requises par les études, c'est-à-dire la maîtrise de l'allemand au niveau C1 (le niveau seuil B1 étant requis pour participer à l'année préparatoire), s'est révélée particulièrement délicate. Trois principes ont été suivis pour permettre la réalisation de cet objectif très ambitieux en seulement une année : cours de langue intensifs dispensés par des enseignant·e·s très expérimenté·e·s, approfondissement des acquis dans le cadre de tutorats et autonomisation des participant·e·s dans leur processus d'apprentissage.

Ce dernier principe constitue un défi, car les participant·e·s sont peu familiarisé·e·s avec les évaluations continues, l'élaboration de projets didactiques (p. ex. présentation) et la création de portfolios. Aussi les prestations d'études doivent-elles être expliquées et préparées de manière approfondie. La transmission de compétences interculturelles dans le cadre de cours distincts en fait également partie. Les responsables sont appelés à faire preuve d'empathie, de sensibilité interculturelle et de fermeté. C'est un processus enrichissant pour toutes les personnes y participant. L'Université de Berne espère pouvoir à l'avenir mettre à profit les expériences de l'année préparatoire pour l'intégration d'autres étudiant·e·s réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité.

Le retour du mode présentiel offre davantage d'opportunités d'échange

Tandis que la guerre en Ukraine a posé de nouveaux défis à l'Université de Berne, 2022 est devenue l'année « après la pandémie de Covid-19 », offrant ainsi de nouvelles opportunités. Dans le domaine de la promotion de la relève académique et du développement de carrière, de nouveaux instruments ont été lancés et

« Avec les «UniBE Short Travel Grants», un nouvel instrument de soutien aux séjours de recherche, les jeunes chercheur·euse·s ont enfin pu de nouveau mener des projets à l'étranger. »

les formats existants développés. Après les restrictions imposées par la pandémie au cours des années précédentes, le retour du mode présentiel a redynamisé les échanges d'informations et d'expériences, ce qui s'est traduit par un recours important à ces offres et des commentaires positifs.

Avec les « UniBE Short Travel Grants », un nouvel instrument de soutien aux séjours de recherche, les jeunes chercheur·euse·s ont enfin pu de nouveau mener des projets à l'étranger et élargir leurs réseaux internationaux. Les nouvelles offres de cours sur l'encadrement des doctorant·e·s avaient pour thèmes principaux les enjeux et les contenus d'un encadrement de qualité. Elles ont ouvert la voie à une réflexion sur le rôle de superviseur·euse et permis l'échange interdisciplinaire d'expériences entre les participant·e·s. Dans le domaine du développement de carrière extra-académique, la grande manifestation « Nuit de l'insertion professionnelle » a pu de nouveau être organisée. Environ 800 étudiant·e·s et doctorant·e·s de toutes les filières d'études ont profité de cette occasion pour développer leurs compétences en matière de candidature et prendre contact avec des employeurs. Les tables rondes consacrées à l'insertion professionnelle, qui ont été organisées par les associations d'étudiant·e·s et où se sont exprimés des alumni de différentes filières, ont suscité un vif intérêt.

Notre compétitivité reste compromise

Si le financement de base de l'Université de Berne est stable, il existe un risque de déficit structurel à moyen terme. Pour que l'Université de Berne conserve son attractivité et sa compétitivité en comparaison internationale, elle doit disposer d'une infrastructure adaptée.

Par Markus Brönnimann, Directeur administratif

Finances

Le financement de base de l'Université de Berne par le canton de Berne et la Confédération reste stable. C'est essentiel pour notre Université. Pour qu'elle puisse s'imposer au plan national et international, croissance et développement sont indispensables. À ce jour, la croissance prévue du financement de base est faible, voire inexistante. À moyen terme déjà, un déficit structurel dû au sous-financement dans ce domaine se creusera. Il existe le risque que l'Université de Berne perde sa position concurrentielle actuelle sur le marché de la formation et de la recherche, ce qui porterait préjudice à l'ensemble de la région de Berne.

Durant l'exercice sous revue, le canton de Berne a versé une contribution de 326,3 millions de francs pour un chiffre d'affaires total de 947,5 millions de francs. Il en résulte un déficit de –8,7 millions de francs.

Au niveau du financement de base, la perte s'élève à –19,4 millions de francs. En ce qui concerne le financement externe et les fonds, l'effondrement de la Bourse a entraîné une diminution du résultat positif.

L'Université dispose encore de réserves de fonds propres issues du financement de base, qui permettent de compenser ce résultat. Avec d'autres déficits à venir, les réserves seront épuisées en quelques années. Il se pourrait alors que les réserves issues d'un financement externe doivent être utilisées pour financer le mandat de base, contrairement à ce que prévoit le système, et non plus pour financer des investissements dans les innovations.

Infrastructure

Disposer d'une infrastructure adaptée est un important facteur de compétitivité pour une université, en parti-

culier dans le domaine de la recherche. L'importance de l'infrastructure a encore été accentuée par le fait que l'accès à la plupart des réseaux de recherche européens nous est refusé pour des raisons politiques. Pour continuer d'attirer les meilleurs chercheur-euse-s et leurs projets, nous devons également être en mesure de mettre à disposition des infrastructures spécialisées en temps utile et répondant aux besoins.

La pénurie de locaux dans notre Université, notamment de bâtiments en hauteur et spécialisés, continue malheureusement de s'accroître. Dans les conditions actuelles, le canton n'est pas en capacité de fournir les surfaces qui seraient urgemment nécessaires. D'une part, il manque les fonds d'investissement requis et, d'autre part, les délais de planification et de réalisation sont extrêmement longs.

Non seulement cette pénurie de locaux entrave fortement la mise en œuvre de la stratégie de l'Université, mais la prive aussi d'opportunités. Nous perdons des chercheur-euse-s intéressant-e-s ou devons refuser des projets passionnants au profit d'institutions concurrentes. Ce n'est pas préjudiciable uniquement pour l'Université, mais également, à moyen et long terme, pour l'ensemble du canton.

S'agissant de l'entretien des 130 bâtiments utilisés par l'Université, il reste beaucoup à faire. En étroite concertation avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne, l'Université prend dans un premier temps en charge une partie de ces tâches. Cela permet d'accélérer le processus et de mettre à profit le savoir-faire disponible. Nous souhaitons saluer la qualité de la collaboration fructueuse avec nos collègues de l'OIC.

« Pour continuer d’attirer les meilleurs chercheur·euse·s et leurs projets, nous devons également être en mesure de mettre à disposition des infrastructures spécialisées en temps utile et répondant aux besoins. »

Fin 2022, Stefan Rufer a succédé à Susanna Krähenbühl à la tête du service Bâtiments et locaux. Au cours des 18 dernières années, Susanna Krähenbühl a pleinement marqué de son empreinte et développé les infrastructures de l’Université de Berne. Elle a contribué de façon importante et perceptible au succès de la réalisation de la Stratégie 3012. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement consciencieux sans faille et lui adressons tous nos vœux de réussite.

Numérisation

Après une nouvelle concertation avec les facultés, la nouvelle stratégie du numérique a été adoptée. La stratégie du numérique place le thème « L’humain au cœur de la transformation numérique » au centre de nos activités. À travers ce thème directeur, l’Université instaure un argument clé revêtant une grande utilité sociale, qui permet d’exploiter le potentiel du modèle d’université généraliste. Dans ce contexte, la numérisation de l’enseignement et de la recherche est tout à la fois objet et sujet. Il nous faut maintenant mettre à disposition les ressources et les infrastructures nécessaires au succès de la transformation numérique. L’Université souhaite investir à cet effet jusqu’à 50 millions de francs au cours des cinq prochaines années.

Workshop « L’avenir du travail »

Durant l’été 2022, un important groupe composé de cadres de l’Université et de partenaires externes du monde politique et de la gestion s’est penché sur la question de l’avenir du travail. Dans le cadre d’une « syntégration », les participant·e·s se sont posé la question suivante : « quelles sont les conséquences de l’évolution des conditions-cadres pour le travail à l’Université et que devons-nous faire aujourd’hui pour rester encore compétitifs dans 10 ou 20 ans ? ». Elles et ils ont identifié douze axes thématiques et développé les premières pistes de solution, qui seront affinées dans le cadre du programme « Fit for Future ».

Financement de l'Université 2022

Montants en KCHF (= milliers de francs)	2022	Quotité
Financement de base¹	581 223	61,3%
Contributions du canton de Berne	326 340	34,4%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU) ²	123 410	13,0%
Subventions de la Confédération	100 305	10,6%
Produit des taxes et imputations internes	31 169	3,3%
– produits des taxes	19 968	2,1%
– revenus divers	11 201	1,2%
bénéfice (+) / perte (-)	-19 437	
Financement externe¹	366 254	38,7%
Promotion de la recherche	147 326	15,5%
– Fonds national suisse (FNS)	113 177	11,9%
– Innosuisse	3 234	0,3%
– programmes de recherche de l'UE	19 253	2,0%
– promotion de la recherche internationale (autres)	11 662	1,2%
Recherche secteur public	15 553	1,6%
Moyens secteur privé ³	45 506	4,8%
Revenus divers	157 869	16,7%
– formation continue	10 578	1,1%
– entreprises de services	80 760	8,5%
– autres services et imputations internes	66 530	7,0%
bénéfice (+) / perte (-)	+10 729	
Produits totaux	947 477	100,0%
Charges totales	956 186	
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-8 709	

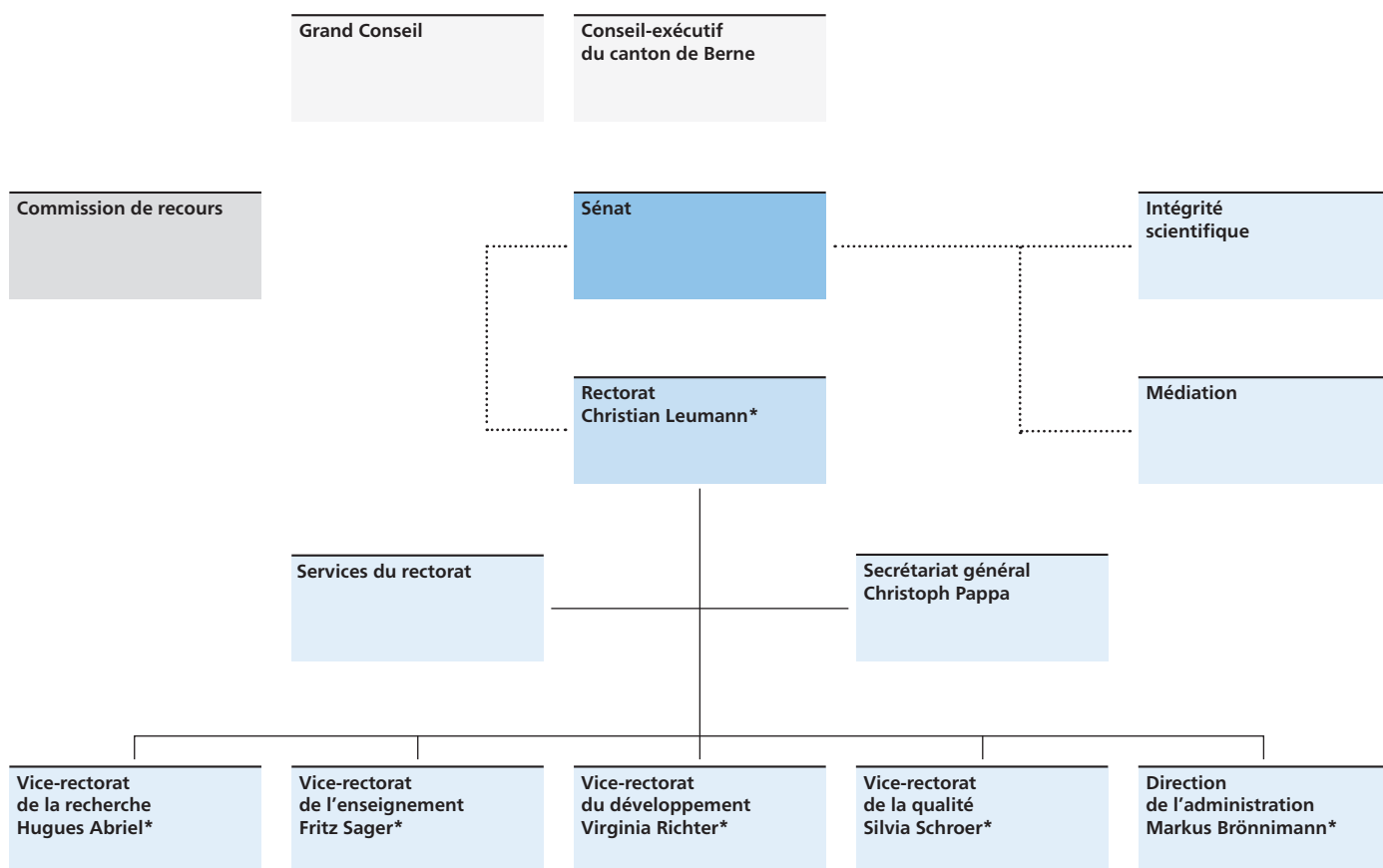
¹ **Financement de base / financement externe** : les recettes de l'Université qui constituent le financement structurel de base de l'Université comptent parmi le budget de base. Toutes les autres recettes font état d'un financement externe. En raison de la distinction des recettes entre financement de base et financement externe, les postes ne peuvent être comparés que de manière limitée avec le compte de résultat selon les Swiss GAAP RPC.

² **Accord intercantonal universitaire (AIU)** : l'AIU régit la participation des cantons au financement des universités. Il définit la contribution du canton de domicile d'un étudiant à la prise en charge des frais liés aux études.

³ **Moyens secteur privé** : recettes de la part de l'économie privée, de particuliers, de fondations et d'organisations similaires.



Organigramme



Facultés							
Théologie Rainer Hirsch-Luipold	Droit Marianne Johanna Lehmkuhl	Economie et sciences sociales Adrian Vatter	Médecine Claudio Bassetti	Vetsuisse David Spreng	Lettres Gabriele Rippl	Sciences humaines Stefan Troche	Sciences naturelles Marco Herwegh

Centres stratégiques	Albert Einstein Center for Fundamental Physics (AEC) / ARTORG Center for Biomedical Engineering Research / Bern Center for Precision Medicine (BCPM) / Center for Regional Economic Development (CRED) / Center for Space and Habitability (CSH) / Centre for Development and Environment (CDE) / Centre de compétence pour le management public (KPM) / Multidisciplinary Center for Infectious Diseases (MCID) / Oeschger Centre for Climate Change Research (OCCR) / World Trade Institute (WTI)
Centres à mission spécifique	Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) / Walter Benjamin Kolleg (WBKolleg)
Unités interfacultaires	Collegium generale (CG) / Experimental Animal Center (EAC) / Microscopy Imaging Center (MIC) / Centre de formation continue universitaire (ZUW)

* Membres de la Direction de l'Université

Direction de l'Université



Prof. Fritz Sager
Vice-recteur de l'enseignement

Prof. Christian Leumann
Recteur

Dr. Christoph Pappa
Secrétaire général

Prof. Silvia Schroer
Vice-rectrice de la qualité

Prof. Hugues Abriel
Vice-recteur de la recherche

Prof. Virginia Richter
Vice-rectrice du développement

Markus Brönnimann
Directeur administratif

Directions des facultés

Prof. Rainer Hirsch-Luipold
Doyen de la Faculté de théologie



Prof. Marianne Lehmkuhl
Doyenne de la Faculté de droit



Prof. Adrian Vatter
Doyen de la Faculté d'économie
et de sciences sociales



Prof. Claudio Bassetti
Doyen de la Faculté de médecine



Prof. David Spreng
Doyen de la Faculté vétérinaire



Prof. Gabriele Rippl
Doyenne de la Faculté des
lettres



Prof. Stefan Troche
Doyen de la Faculté des sciences
humaines



Prof. Marco Herwegh
Doyen de la Faculté des sciences
naturelles

Sénat

Le Sénat est l'organe législatif le plus élevé de l'Université et soutient la Direction de l'Université dans l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif.

Composition et compétences

Le Sénat regroupe le Recteur, les doyen-ne-s, les délégué-e-s des facultés, les enseignant-e-s, les assistant-e-s et les étudiant-e-s. Il promulgue les statuts de l'Université et les règlements universitaires globaux.

Le Sénat détermine le plan pluriannuel et financier, et adopte le rapport annuel ainsi que le rapport de prestations. Il prend les décisions importantes sur l'organisation et élit les membres des commissions permanentes. Il fait des propositions pour élire ou nommer les membres de la Direction de l'Université.

Présidence

Prof. Christian Leumann
Recteur

Facultés

Prof. Rainer Hirsch-Luipold
doyen de la Faculté de théologie

Prof. Marianne Johanna Lehmkuhl
doyenne de la Faculté de droit

Prof. Susan Emmenegger
déléguée de la Faculté de droit

Prof. Adrian Vatter
doyen de la Faculté d'économie et de sciences sociales

Prof. Thomas Myrach
délégué de la Faculté d'économie et de sciences sociales

Prof. Claudio L. A. Bassetti
doyen de la Faculté de médecine

Prof. Sebastian Wolf
délégué de la Faculté de médecine

Prof. David Spreng
doyen de la Faculté vétérinaire

Prof. Gabriele Rippl
doyenne de la Faculté des lettres

Prof. Peter J. Schneemann
délégué de la Faculté des lettres

Prof. Stefan Troche
doyen de la Faculté des sciences humaines

Prof. Elmar Anhalt
délégué de la Faculté des sciences humaines

Prof. Marco Herwegh
doyen de la Faculté des sciences naturelles

Prof. Doris Rentsch
déléguée de la Faculté des sciences naturelles

Unités universitaires interfacultaires et centrales

Prof. Manfred Elsig
délégué

Association des enseignant-e-s

Dr. Marc Zibung
délégué

PD Dr. Alma Brodersen
déléguée

Association des assistant-e-s

Bruno Biermann
délégué

Daniela Feller
déléguée

Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne (AEB)

Mara Hofer
déléguée

Livio Vetter
délégué

Sophie Karrer
déléguée

Julia Wess
déléguée

Membres avec voix consultative

Direction de l'Université

Prof. Fritz Sager
Vice-recteur de l'enseignement

Prof. Hugues Abriel
Vice-recteur de la recherche

Prof. Silvia Schroer
Vice-rectrice de la qualité

Prof. Virginia Richter
Vice-rectrice du développement

Markus Brönnimann
Directeur administratif

Secrétaire général

Dr. Christoph Pappa
Secrétaire général

Personnel administratif et technique

Sylvia Kilchenmann
déléguée

Franziska Mäusli
déléguée

Sénatrices et sénateurs honoraires

Dr. Renatus Gallati
Walter Inäbnit
Dr. Celia Zwillenberg
Dr. Christophe von Werdt

Hôtes permanents

Bureau de l'égalité des chances

Claudia Willen
Co-cheffe du Bureau de l'égalité des chances

Service communication et marketing

Christian Degen
Responsable Service de communication et marketing

Secrétariat général

Marion Frost
Secrétariat du Sénat

Flurina Stettler
Secrétariat du Sénat

État au 31.12.2022

Statistiques

Étudiant-e-s

Étudiant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2022)

Tous-tes les étudiant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.
Total	19 297	59%	12%	35%	8 056	59%	3%	48%	4 610	60%	11%	39%	3 371	54%	43%	23%	3 260	61%	3%
Faculté de théologie	363	53%	12%	24%	42	62%	2%	76%	39	77%	13%	54%	57	47%	58%	18%	225	49%	2%
Faculté de droit	2 208	59%	6%	45%	954	64%	3%	57%	551	62%	8%	48%	190	38%	18%	43%	513	56%	4%
Faculté d'économie et de sciences sociales	2 566	41%	6%	40%	1 297	41%	4%	54%	577	44%	8%	47%	157	46%	37%	30%	535	35%	0%
Faculté de médecine	4 139	59%	18%	31%	1 148	63%	3%	41%	1 093	56%	6%	40%	1 543	58%	40%	23%	355	63%	4%
Faculté vetsuisse Berne	569	82%	15%	25%	245	84%	1%	28%	139	91%	1%	32%	185	72%	44%	15%	0	0%	0%
Faculté des lettres	2 144	63%	14%	40%	1 119	64%	4%	50%	600	64%	16%	37%	379	58%	40%	22%	46	54%	4%
Faculté des sciences humaines	4 215	73%	5%	26%	1 775	68%	3%	38%	897	74%	7%	35%	174	66%	29%	31%	1 369	79%	4%
Faculté des sciences naturelles	3 093	46%	22%	38%	1 476	48%	3%	53%	714	49%	28%	35%	686	41%	61%	17%	217	39%	6%

Évolution du nombre d'étudiant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre d'étudiant-e-s									Différence	
		2019	2020	2021	2022	2019-2022				
Total	Total	18 576	19 230	+4%	19 441	+1%	19 297	-1%	+721	+4%
	Hommes	43%	42%		42%		41%			
	Femmes	57%	58%		58%		59%			
Bachelor	Total	7 799	8 240	+6%	8 168	-1%	8 056	-1%	+257	+3%
	Hommes	43%	43%		41%		41%			
	Femmes	57%	57%		59%		59%			
Master	Total	4 611	4 625	0%	4 681	+1%	4 610	-2%	-1	0%
	Hommes	42%	41%		41%		40%			
	Femmes	58%	59%		59%		60%			
Doctorat	Total	3 093	3 261	+5%	3 315	+2%	3 371	+2%	+278	+9%
	Hommes	48%	46%		46%		46%			
	Femmes	52%	54%		54%		54%			
Formation continue	Total	3 073	3 104	+1%	3 277	+6%	3 260	-1%	+187	+6%
	Hommes	39%	39%		37%		39%			
	Femmes	61%	61%		63%		61%			

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Étudiant-e-s entrant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2022)

Tous-tes les étudiant-e-s entrant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.
Total	5 036	60%	10%	37%	2 409	62%	3%	47%	1 372	62%	13%	37%	615	58%	39%	23%	640	54%	3%
Faculté de théologie	45	64%	7%	38%	7	86%	0%	71%	6	100%	0%	83%	6	50%	50%	33%	26	54%	0%
Faculté de droit	520	65%	5%	51%	271	65%	4%	58%	121	68%	8%	47%	13	46%	8%	23%	115	63%	6%
Faculté d'économie et de sciences sociales	700	41%	4%	40%	358	43%	2%	57%	143	46%	10%	44%	24	54%	38%	33%	175	33%	0%
Faculté de médecine	1 183	61%	15%	31%	362	65%	3%	38%	382	58%	8%	34%	399	60%	33%	24%	40	70%	8%
Faculté vetsuisse Berne	166	86%	8%	27%	77	88%	1%	23%	64	88%	2%	36%	25	76%	48%	16%	0	0%	0%
Faculté des lettres	472	66%	12%	41%	252	68%	6%	52%	140	69%	19%	34%	39	54%	38%	26%	41	54%	5%
Faculté des sciences humaines	1 033	74%	4%	31%	574	71%	2%	39%	275	76%	5%	33%	23	78%	35%	26%	161	79%	1%
Faculté des sciences naturelles	917	49%	20%	40%	508	53%	5%	51%	241	49%	37%	35%	86	42%	70%	14%	82	32%	5%

Évolution du nombre d'entrant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre Étudiant-e-s entrant-e-s										Différence	
		2019	2020	2021	2022	2019-2022	2020-2021	2021-2022	2019-2022	2020-2021	2021-2022
Total	Total	5 152	5 300	+3%	5 521	+4%	5 036	-9%	-116	-2%	
	Hommes	41%	42%		41%		40%				
	Femmes	59%	58%		59%		60%				
Bachelor	Total	2 509	2 689	+7%	2 633	-2%	2 409	-9%	-100	-4%	
	Hommes	40%	41%		40%		38%				
	Femmes	60%	59%		60%		62%				
Master	Total	1 333	1 316	-1%	1 416	+8%	1 372	-3%	+39	+3%	
	Hommes	40%	41%		42%		38%				
	Femmes	60%	59%		58%		62%				
Doctorat	Total	592	660	+11%	613	-7%	615	0%	+23	+4%	
	Hommes	43%	43%		41%		42%				
	Femmes	57%	57%		59%		58%				
Formation continue	Total	718	635	-12%	859	+35%	640	-25%	-78	-11%	
	Hommes	45%	45%		42%		46%				
	Femmes	55%	55%		58%		54%				

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Étudiant-e-s

Diplômes de l'année 2022

	Total			Bachelor			Master			Doctorat			Formation conti- nue ¹			Habitations		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
Total	4 731	59%	12%	1 604	63%	3%	1 566	60%	8%	728	56%	41%	759	55%	5%	74	32%	57%
Faculté de théologie	69	57%	3%	12	75%	0%	6	67%	0%	5	20%	20%	44	57%	0%	2	0%	50%
Faculté de droit	571	61%	4%	197	63%	3%	244	61%	5%	16	38%	25%	114	60%	6%	0	0%	0%
Faculté d'économie et de sciences sociales	736	42%	4%	224	48%	3%	237	44%	5%	15	53%	47%	259	36%	1%	1	0%	0%
Faculté de médecine	1 282	59%	18%	345	64%	4%	341	55%	4%	451	58%	39%	93	73%	7%	52	27%	56%
Faculté vetsuisse Berne	174	85%	20%	65	88%	2%	44	86%	2%	62	82%	48%	0	0%	0%	3	67%	100%
Faculté des lettres	415	70%	9%	203	73%	2%	159	69%	13%	34	59%	35%	16	69%	9%	3	67%	0%
Faculté des sciences humaines	816	73%	6%	327	71%	3%	287	75%	6%	37	51%	27%	160	79%	5%	5	60%	80%
Faculté des sciences naturelles	668	48%	20%	231	48%	4%	248	54%	21%	108	41%	58%	73	41%	7%	8	38%	63%

¹ Master MAS 221 (139 femmes), diplôme DAS 36 (24 femmes), certificat CAS 502 (258 femmes), autres 0 (0 femme)

Évolution du nombre de diplômes selon le niveau d'études et le sexe

Nombre de diplômes									Différence	
		2019	2020		2021		2022		2019-2022	
Total	Total	4 463	4 609	+3%	4 691	+2%	4 731	+1%	+268	+6%
	Hommes	43%	43%		44%		41%			
	Femmes	57%	57%		56%		59%			
Bachelor	Total	1 534	1 539	0%	1 667	+8%	1 604	-4%	+70	+5%
	Hommes	40%	40%		44%		37%			
	Femmes	60%	60%		56%		63%			
Master	Total	1 570	1 558	-1%	1 603	+3%	1 566	-2%	-4	0%
	Hommes	41%	41%		42%		40%			
	Femmes	59%	59%		58%		60%			
Doctorat	Total	637	746	+17%	725	-3%	728	0%	+91	+14%
	Hommes	44%	49%		42%		44%			
	Femmes	56%	51%		58%		56%			
Formation continue	Total	630	681	+8%	623	-9%	759	+22%	+129	+20%
	Hommes	49%	48%		47%		45%			
	Femmes	51%	52%		53%		55%			
Habitations	Total	92	85	-8%	73	-14%	74	+1%	-18	-20%
	Hommes	66%	66%		58%		68%			
	Femmes	34%	34%		42%		32%			

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Collaboratrices et collaborateurs

Emplois à plein temps à l'Université de Berne en 2022 (en moyenne annuelle, employé-e-s par financement externe inclus)

	Total			Professorats			Enseignant-e-s			Assistant-e-s			Administration & technique		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
Total	5 076	53%	38%	525	30%	52%	213	37%	35%	2 457	53%	50%	1 881	61%	19%
Faculté de théologie	68	57%	48%	13	38%	64%	9	48%	24%	40	60%	57%	7	86%	2%
Faculté de droit	196	51%	23%	34	28%	29%	14	33%	26%	119	52%	23%	28	84%	13%
Faculté d'économie et de sciences sociales	264	45%	34%	48	15%	67%	15	35%	36%	168	48%	29%	33	79%	10%
Faculté de médecine	1 600	57%	41%	143	25%	44%	58	38%	33%	735	55%	59%	664	68%	22%
Faculté vetsuisse Berne	467	70%	35%	38	45%	55%	17	36%	39%	214	70%	52%	198	77%	13%
Faculté des lettres	404	58%	43%	80	52%	63%	27	54%	44%	255	60%	40%	43	60%	19%
Faculté des sciences humaines	235	56%	30%	27	34%	56%	35	42%	31%	146	61%	28%	27	73%	12%
Faculté des sciences naturelles	1 160	37%	50%	139	20%	53%	33	14%	40%	703	41%	62%	285	40%	20%
Domaine central	681	58%	18%	2	100%	0%	7	36%	37%	76	72%	20%	597	56%	17%

Évolution des emplois à plein temps par groupe de personnel et sexe

Nombre d'emplois à plein temps									Différence	
		2019	2020		2021		2022		2019-2022	
Total	Total	4 719	4 855	+3%	5 050	+4%	5 076	+1%	+357	+8%
	Hommes	49%	48%		48%		47%			
	Femmes	51%	52%		52%		53%			
Professorats	Total	517	524	+1%	529	+1%	525	-1%	+8	+1%
	Hommes	76%	73%		72%		70%			
	Femmes	24%	27%		28%		30%			
Enseignant-e-s	Total	249	239	-4%	208	-13%	213	+2%	-36	-14%
	Hommes	62%	64%		64%		63%			
	Femmes	38%	36%		36%		37%			
Assistant-e-s	Total	2 171	2 268	+4%	2 439	+8%	2 457	+1%	+286	+13%
	Hommes	49%	48%		48%		47%			
	Femmes	51%	52%		52%		53%			
Administration & technique	Total	1 782	1 824	+2%	1 874	+3%	1 881	0%	+99	+6%
	Hommes	38%	38%		39%		39%			
	Femmes	62%	62%		61%		61%			

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Comptes annuels

Comptes annuels¹ 2022 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Liquidités	1	66 256	12 013	54 242	451,5%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	378 298	494 466	-116 168	-23,5%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	33 333	28 395	4 938	17,4%
Autres créances à court terme	4	17 157	14 655	2 503	17,1%
Immobilisations financières à court terme	5	0	455	-455	-100,0%
Stocks et travaux en cours	6	8 213	6 853	1 360	19,9%
Comptes de régularisation actifs	7	62 147	58 190	3 957	6,8%
Actif circulant		565 405	615 027	-49 622	-8,1%
Immobilisations financières	8	110 892	89 099	21 793	24,5%
Immobilisations corporelles	9	72 998	63 979	9 019	14,1%
Immobilisations incorporelles	10	10 355	11 715	-1 360	-11,6%
Actif immobilisé		194 245	164 793	29 452	17,9%
Total actifs		759 650	779 820	-20 171	-2,6%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	38 299	22 192	16 108	72,6%
Autres dettes à court terme	12	3 000	1 968	1 032	52,4%
Autres créances à court terme	13	459	24 129	-23 671	-98,1%
Engagements financements externes	14	182 771	180 890	1 881	1,0%
Provisions à court terme	15	17 288	18 006	-718	-4,0%
Comptes de régularisation passifs	16	10 373	4 475	5 898	131,8%
Fonds étrangers à court terme		252 190	251 660	530	0,2%
Dettes financières à long terme	17	1 205	1 631	-427	-26,2%
Provisions à long terme	15	20 159	27 224	-7 065	-26,0%
Engagements de prévoyance	18	72 700	77 200	-4 500	-5,8%
Fonds étrangers à long terme		94 063	106 055	-11 992	-11,3%
Résultats cumulés		422 105	401 376	20 729	5,2%
Résultat annuel		-8 709	20 729	-29 438	-142,0%
Fonds propres		413 397	422 105	-8 709	-2,1%
Total passifs		759 650	779 820	-20 171	-2,6%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2022	2021	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		326 340	323 366	2 974	0,9%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		100 305	99 486	819	0,8%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		123 410	123 631	-221	-0,2%
Financement de base ou contributions publiques	19	550 054	546 483	3 571	0,7%
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique		113 177	113 569	-392	-0,3%
Contributions de projets par des organisations internationales		30 834	25 241	5 593	22,2%
Autres subventions de projets		67 666	62 448	5 218	8,4%
Contributions de projets par des financements externes	20	211 677	201 258	10 419	5,2%
Taxes universitaires		18 649	19 174	-525	-2,7%
Produits des services permanents		81 589	84 047	-2 458	-2,9%
Revenus divers		83 010	83 077	-67	-0,1%
Rabais et remises		-770	-817	47	-5,8%
Autres revenus	21	182 478	185 481	-3 003	-1,6%
Total revenus d'exploitation		944 209	933 222	10 988	1,2%
Traitements		523 565	521 172	2 393	0,5%
Cotisations aux assurances sociales		95 993	95 769	224	0,2%
Autres charges de personnel		5 841	6 654	-813	-12,2%
Charges de personnel	22	625 399	623 595	1 804	0,3%
Acquisition d'appareils		17 317	14 874	2 444	16,4%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		38 731	26 229	12 503	47,7%
Autres charges		109 654	102 662	6 993	6,8%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	165 703	143 764	21 940	15,3%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		113 613	112 347	1 266	1,1%
Subventions à des tiers		18 617	22 224	-3 607	-16,2%
Contributions	24	132 230	134 571	-2 341	-1,7%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	12 597	10 984	1 613	14,7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	1 911	3 317	-1 406	-42,4%
Total charges d'exploitation		937 841	916 231	21 610	2,4%
Produits financiers		3 268	5 582	-2 315	-41,5%
Charges financières		18 145	1 644	16 500	1 003,6%
Corrections de valeur immobilisations financières	8	200	200		0,0%
Résultat financier	25	-15 077	3 738	-18 815	-503,3%
Résultat annuel		-8 709	20 729	-29 438	-142,0%

Tableau de financement

Montants en KCHF	2022	2021
Activité d'exploitation		
+/- Bénéfice / perte	-8 709	20 729
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	-1 536	-36
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	14 197	14 083
+/- Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	411	225
+/- Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-4 500	-4 500
+/- Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-7 783	-921
+/- Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	17 868	-2 354
+/- Diminution / augmentation des créances	-5 708	1 576
+/- Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-1 360	-128
+/- Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	-6 510	-4 361
+/- Augmentation / diminution des créances	16 108	3 646
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	6 929	-7 094
+/- Augmentation / diminution des engagements financements externes	1 881	6 287
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	21 168	27 154
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-21 072	-28 035
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	416	52
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-68 773	-3 715
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	31 923	10 935
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-1 630	-1 819
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles	140	
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-58 996	-22 582
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	-23 671	13 093
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-427	-16
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-24 097	13 077
Total tableau de financement	-61 926	17 649
Liquidités nettes au début de la période	506 479	488 830
Liquidités nettes à la fin de la période	444 554	506 479
Variation des liquidités nettes	-61 926	17 649

Les liquidités nettes se composent comme suit :

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	171	190
Poste	58 378	5 261
Banque	7 707	6 563
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	4 012	76 154
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement externes »	374 286	418 312
Total	444 554	506 479

Tableau des fonds propres au 31.12.2022

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2020	83 680	254 726	62 971	401 376
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-5 118	24 289	1 559	20 729
Fonds propres au 31.12.2021	78 562	279 015	64 529	422 105
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-19 437	19 847	-9 119	-8 709
Fonds propres au 31.12.2022	59 125	298 862	55 410	413 397

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, le financement externe et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

Le résultat annuel 2022 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 14 mars 2023, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous :

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, al. 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de Pension Bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4%³ ou 5%⁴. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1^{er} janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1^{er} septembre 1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant.

Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée.

L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à 12 mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan.

On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Caisse	171	190	- 19	-9,9%
Poste	58 378	5 261	53 116	1 009,6%
Banque	7 707	6 563	1 145	17,4%
Liquidités	66 256	12 013	54 242	451,5%

Les liquidités ont augmenté de KCHF 54 242. Depuis l'automne 2022, tous les paiements sont effectués directement par le biais de l'Université de Berne, ce qui requiert une hausse des liquidités. Avant cette modification, les opérations de paiement étaient réalisées par le biais de l'Administration des finances du canton de Berne.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	4 012	76 154	- 72 142	-94,7%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	374 286	418 312	- 44 026	-10,5%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	378 298	494 466	- 116 168	-23,5%

Malgré la modification des opérations de paiement évoquée au point 1, il existe encore deux comptes courants auprès de l'Administration des finances. La baisse est due à la hausse des liquidités (point 1) et au résultat d'exploitation 2022.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	32 882	29 142	3 740	12,8%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	1 251	1	1 250	124 979,5%
Ducroire	- 800	- 748	- 52	7,0%
Créances résultant de livraisons et de prestations	33 333	28 395	4 938	17,4%

Les créances résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 4 938. Fin 2022, à la date d'arrêt des comptes, ce poste incluait des créances envers des tiers de montants divers.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Avances temporaires en espèces	194	188	7	3,5%
Avoirs impôt anticipé	297	438	-140	-32,0%
Livraisons	89	0	89	100,0%
Créances financements externes fonds étrangers	15 936	13 339	2 597	19,5%
Cautions de loyers	26	25	1	3,3%
Prêts à court terme	615	665	-50	-7,5%
Autres créances à court terme	17 157	14 655	2 503	17,1%

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 2 503. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des créances liées aux financements externes de fonds étrangers.

5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Placements portant intérêts (obligations)	0	455	-455	-100,0%
Immobilisations financières à court terme	0	455	-455	-100,0%

En raison de la stratégie de placement actuelle, tous les placements ont été réinvestis. Les immobilisations financières sont donc toutes présentées au point 8.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Stocks	4 713	4 348	365	8,4%
Travaux en cours	3 500	2 505	995	39,7%
Stocks et travaux en cours	8 213	6 853	1 360	19,9%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 1 360.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Intérêts courus	0	144	-144	-100,0%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	55 032	52 800	2 232	4,2%
Abonnements presse	5 099	5 115	-16	-0,3%
Autres actifs transitoires	2 017	130	1 886	1 445,9%
Comptes de régularisation actifs	62 147	58 190	3 957	6,8%

Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de KCHF 3 957 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette augmentation est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Actions et parts	36 572	20 409	16 163	79,2%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	16 639	6 323	10 316	163,2%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	38 676	45 312	-6 636	-14,6%
Prêts à des tiers	9 919	9 735	185	1,9%
Prêts envers les organisations liées	5 000	5 500	-500	-9,1%
Participations dans des entreprises privées	4 085	1 820	2 264	124,4%
Immobilisations financières	110 892	89 099	21 793	24,5%

Depuis début 2022, les titres de l'Université sont consolidés dans deux nouveaux portefeuilles de titres. Les placements existants ont tous été vendus et placés de nouveau conformément à la stratégie de placement. Le portefeuille de placements a été développé pour réduire la liquidité très élevée concernant les financements externes.

Les participations significatives sont répertoriées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur en KCHF	
		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	-	75%	-	100	-	82
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	143	142
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22%	22%	4 600	920	984	184
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	115	120
sitem-insel SA	Berne	11%	12%	13 596	12 096	2 621	1 117
SLSP SA	Zurich	8%	8%	520	520	40	40
Autres					n/a	181	135
Total						4 085	1 820

Les participations ont augmenté d'environ KCHF 2 265 par rapport à l'année précédente. Ce résultat est principalement imputable à la hausse de la participation de sitem-insel SA en raison d'un bon exercice ainsi qu'à la progression de la participation de SCDH SA consécutive à une augmentation de capital.

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, Mobilier, Appareils, Véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Entrées		9 620	16 040	2 375		28 035
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 674		-693		-8 368
Reclassifications		16 860	-16 943	83		
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2020	-97	-99 280		-10 402	7 435	-102 344
Amortissements planifiés	-22	-9 228		-1 543	841	-9 953
Amortissements non planifiés		-190				-190
Sorties		7 623		693		8 316
Reclassifications						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Entrées		8 709	10 916	1 447		21 072
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 510		-498		-8 008
Reclassifications		7 232	-7 404	172		
État au 31.12.2022	1 059	167 983	4 679	16 980	-9 486	181 215
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Amortissements planifiés	-22	-10 539		-1 735	841	-11 456
Amortissements non planifiés		-301				-301
Sorties		7 214		498		7 712
Reclassifications						
État au 31.12.2022	-141	-104 702		-12 490	9 116	-108 216
Valeur comptable nette au 31.12.2022	917	63 281	4 679	4 490	-370	72 998

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 9 019.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Entrées	871	356		595	1 822
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-57				-57
Reclassifications	320	-320			
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Amortissements planifiés	-3 230		-52	-852	-4 134
Amortissements non planifiés	-35				-35
Sorties	57				57
Reclassifications					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Entrées	305	950		378	1 634
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-218			-730	-948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	24 676	1 120	149	16 843	42 788
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Amortissements planifiés	-1 885		-26	-830	-2 741
Amortissements non planifiés				-253	-253
Sorties	218			730	948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	-22 673		-149	-9 611	-32 433
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2 003	1 120	0	7 231	10 355

Pendant l'exercice sous revue, les amortissements et sorties ont été supérieurs aux investissements, ce qui explique la diminution de la valeur comptable nette de KCHF 1 360.

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	24 655	21 805	2 850	13,1%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	11 472	116	11 356	9 775,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	2 172	270	1 902	704,5%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	38 299	22 192	16 108	72,6%

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 16 108 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à un encaissement de KCHF 10 000 qui a été transmis à son destinataire (Wyss Academy) début 2023.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Acomptes de clients	895	606	289	47,6%
Compte courant créances TVA	912	941	-29	-3,0%
Dettes à court terme diverses	1 193	421	771	183,1%
Autres dettes à court terme	3 000	1 968	1 033	52,5%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont augmenté de KCHF 1 033.

13 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Dépôts	167	159	7	4,5%
Autres engagements à court terme envers des tiers	292	191	101	52,6%
Autres engagements à court terme envers des parties liées	0	23 778	-23 778	-100,0%
Autres créances à court terme	459	24 129	-23 671	-98,1%

Les autres créances à court terme ont diminué de KCHF 23 671 par rapport à l'année précédente. La Fondation Wyss Academy gère désormais ses avoirs sur un compte bancaire spécifique. Auparavant, l'Université de Berne avait mis un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Ces avoirs de la Fondation ont été comptabilisés dans les autres créances à court terme.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Engagements financements externes	182 771	180 890	1 881	1,0%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté de KCHF 1 881 par rapport à l'année précédente (cf. également 20 « Subventions de projets provenant de financements externes »).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2020	24 287	21 863	46 151
dont provisions à court terme	16 236	1 803	18 039
Constitution (y c. augmentation)	11 172	1 285	12 457
Dissolution			
Utilisation	-11 927	-1 451	-13 378
État au 31.12.2021	23 532	21 697	45 230
dont provisions à court terme	16 200	1 806	18 006
Constitution (y c. augmentation)	10 430	100	10 530
Dissolution	-1 148	-4 971	-6 119
Utilisation	-12 143	-51	-12 194
État au 31.12.2022	20 672	16 775	37 447
dont provisions à court terme	15 713	1 575	17 288
Variation au 31.12.2022 par rapport à l'année précédente	-2 861	-4 922	-7 783

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 2 861 au total. Ce poste comporte également la dissolution de provisions constituées au titre de comptes épargne-temps ainsi que la dissolution d'une provision de rentes spéciales et d'indemnités de licenciement⁵. Les autres provisions ont diminué de KCHF 4 922.

La baisse des autres provisions résulte de la dissolution de fonds affectés à un sinistre, qui ne sont plus nécessaires.

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Taxes d'immatriculation	7 623	3 792	3 830	101,0%
Autres passifs transitoires	2 750	683	2 067	302,8%
Comptes de régularisation passifs	10 373	4 475	5 898	131,8%

Les régularisations au titre des taxes d'immatriculation ont augmenté de KCHF 3 830 par rapport à l'année précédente. La facturation correspondant au semestre de printemps 2022 a été en grande partie réalisée uniquement en 2022, ce qui explique le niveau proportionnellement faible de la régularisation en 2021. À l'inverse, le semestre de printemps 2023 a déjà été imputé en 2022, si bien qu'une régularisation plus élevée a dû être effectuée comme pour les années précédentes. Les autres passifs transitoires sont des services devant être réalisés sur une base contractuelle et portant sur l'exercice sous revue.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	848	1 174	-327	-27,8%
Autres dettes financières à long terme	357	457	-100	-21,9%
Dettes financières à long terme	1 205	1 631	-427	-26,2%

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 427.

⁵ Art. 33 de la loi sur le personnel (LPers)

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges d'exploitation	
		2022	2021		2022	2022	2021
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	316				930	930	451
Plans de prévoyance avec découvert	-126 908	72 700	77 200	-4 500	56 507	52 007	52 167
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-126 591	72 700	77 200	-4 500	57 437	52 937	52 618

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 107 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAG, 81 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 127 assuré-e-s) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, 2 assuré-e-s).

Au 31 décembre 2022, la CPB affiche un degré de couverture de 88,13% (année précédente : 97,02%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 126 612 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 30 695).

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 89,8% (année précédente : 98,4%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 296 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 49).

À la date de clôture du 31 décembre 2022, l'ASMAG affichait un taux de couverture provisoire de 108,65% (année précédente : 117%). La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 316 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 528).

Au 31 décembre 2021, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 106,28%. Le degré de couverture au 31 décembre 2022 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salarié-e-s âgé-e-s d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,31% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2022 = 12 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	326 340	323 366	2 974	0,9%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	100 305	99 486	819	0,8%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	123 410	123 631	-221	-0,2%
Financement de base ou contributions publiques	550 054	546 483	3 571	0,7%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,3%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 3 571. Le canton de Berne finance 34,6% (année précédente : 34,7%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 10,6% (année précédente : 10,7%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant-e-s non originaires du canton représente 13,1% (année précédente : 13,2%).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique	113 177	113 569	-392	-0,3%
Contributions de projets par des organisations internationales	30 834	25 241	5 593	22,2%
Autres subventions de projets	67 666	62 448	5 218	8,4%
Contributions de projets par des financements externes	211 677	201 258	10 419	5,2%

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 22,4% (année précédente : 21,6%). Les subventions de projets du Fonds national suisse (FNS) ont baissé de KCHF 392 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 12% (année précédente : 12,2%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont progressé de KCHF 5 593. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 3,2% (année précédente : 2,7%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 5 218. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 7,2% (année précédente : 6,7%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Taxes universitaires	18 649	19 174	-525	-2,7%
Produit de la formation continue	10 602	11 447	-845	-7,4%
Droits d'examen et autres taxes	3 530	4 219	-689	-16,3%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	81 589	84 047	-2 458	-2,9%
Produit de remboursements	28 189	25 669	2 520	9,8%
Produit des ventes	5 211	5 711	-499	-8,7%
Revenus divers	35 478	36 031	-554	-1,5%
Rabais et remises	-770	-817	47	-5,8%
Autres revenus	182 478	185 481	-3 003	-1,6%

Les autres revenus représentent 19,3% du produit d'exploitation (année précédente : 19,9%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en baisse de KCHF 3 003. Les taxes universitaires ont diminué de KCHF 525 par rapport à l'année précédente. Le produit de la formation continue et les taxes d'examen sont en baisse par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou

vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 8,6% du revenu d'exploitation (année précédente : 9%). Le recul des recettes issues des services par rapport à l'année précédente est imputable à plusieurs facteurs (entre autres baisses de tarifs de 10% de la liste des analyses de l'OFSP en août 2022, transfert du département de traitement du service de psychiatrie forensique vers UPD Bern AG à la mi-2022, volume de mandats plus bas dans plusieurs services). Le poste Autres revenus intègre la majeure partie des revenus de prestations de services envers des tiers, à l'exception des revenus générés par les services de médecine humaine, dentaire légale ou vétérinaire, qui sont comptabilisés séparément.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Traitements	523 565	521 172	2 393	0,5%
Cotisations aux assurances sociales	95 993	95 769	224	0,2%
Autres charges de personnel	5 841	6 654	-813	-12,2%
Charges de personnel	625 399	623 595	1 804	0,3%
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	16 821	17 091	-270	-1,6%
Total des charges de personnel	642 220	640 685	1 534	0,2%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 66,7% (année précédente : 68,1%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 2 393. Les cotisations aux assurances sociales ont donc augmenté de KCHF 224 par rapport à l'année précédente. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont baissé de KCHF 813.

Les charges de personnel comportent également des traitements à hauteur de KCHF 16 821 qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Acquisition d'appareils	17 317	14 874	2 444	16,4%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	38 731	26 229	12 503	47,7%
Autres charges	109 654	102 662	6 993	6,8%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	165 703	143 764	21 940	15,3%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont augmenté de KCHF 2 444. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,8% (année précédente : 1,6%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 12 503 par rapport à l'an dernier. Cette hausse est due à la forte augmentation des coûts énergétiques. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 4,1% (année précédente : 2,9%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 6 993 par rapport à l'année précédente. Cette progression est principalement due à l'augmentation des frais de déplacement des chercheur·euse·s, qui étaient encore à un bas niveau en 2021, année marquée par le coronavirus. Les services de tiers ont également augmenté.

24 Contributions

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	113 613	112 347	1 266	1,1%
Subventions à des tiers	18 617	22 224	-3 607	-16,2%
Contributions	132 230	134 571	-2 341	-1,7%

Au total, les charges liées aux subventions ont diminué de KCHF 2 341. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 14,1% (année précédente : 14,7%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,1% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé-e-s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les contributions à des tiers ont diminué de KCHF 3 607.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Produits financiers	3 268	5 582	-2 315	-41,5%
Charges financières	18 145	1 644	16 500	1 003,6%
Corrections de valeur immobilisations financières	200	200		0,0%
Résultat financier	-15 077	3 738	-18 815	-503,3%

Le résultat financier s'est dégradé de KCHF 18 815 par rapport à l'année précédente. La chute des cours boursiers est à l'origine de cette dégradation.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 111 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, depuis 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les contributions en vertu de la loi sur l'aide aux universités doivent être considérées « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les contributions doivent être versées pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2022 : KCHF 100 305). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2022.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique et de la culture à l'Université de Berne	KCHF 326 340 pour l'année 2022 (année précédente : KCHF 323 366)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 241 672 m ² (année précédente : 238 544 m ²) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 109 650 (année précédente : KCHF 108 200) sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	KCHF 128 pour l'année 2022 (année précédente : KCHF 142)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitetra SA	Participation de 33% Unitetra SA assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec des partenaires industriels ainsi que pour la protection et la commercialisation des inventions.	Coûts bruts des services d'environ KCHF 719 (année précédente : KCHF 734)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21% Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale ; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la force d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Diminution de la participation de KCHF 5 Aucune transaction n'a été réalisée pendant l'exercice sous revue.	
Swiss Center for Design and Health SA (SCDH SA)	Participation de 22%	Hausse de la participation de KCHF 800	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution de KCHF 740 (année précédente : KCHF 760) ; décompte de frais accessoires à la charge de KiHoB KCHF 10	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution d'exploitation pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 248 (année précédente : KCHF 133) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accessoires KCHF 33	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a eu aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne verse une contribution d'exploitation à la fondation Genaxen. La fondation Genaxen soutient la recherche de l'Université de Berne dans le domaine de la biologie et de la recherche génétique fondamentales, et plus particulièrement l'exploitation des instituts de recherche, où des méthodes de génie génétique de haut niveau peuvent être appliquées et mises à la disposition des chercheur-euse-s.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 70 à Genaxen (année précédente : KCHF 70) ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF KCHF 160	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à la disposition de la Stiftung Haus der Universität la Maison de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais d'exploitation.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation soutient la recherche scientifique à l'Université de Berne.	Subsides versés à l'Université KCHF 309 (année précédente : KCHF 275)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, de l'excellence et du potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue.	Contribution de la fondation UniBern Foundation à la Nuit de la recherche KCHF 7	
Fondation Wyss Academy	La fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres au point de rencontre de l'homme et de la nature et en associant les innovations techniques, sociales, économiques et politiques. Elle finance les projets de l'Université de Berne dans ces domaines.	Contribution d'exploitation annuelle de CHF 3 millions au comptant et versement de contributions liées ou au comptant de CHF 2 millions de l'Université à la Wyss Academy ; contributions à la recherche de la Wyss Academy à l'Université d'un montant de KCHF 6 360	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 690 (année précédente : KCHF 774).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	112
Fin du contrat dans deux ans	94
Fin du contrat dans trois ans	297
Fin du contrat dans quatre ans	139
Fin du contrat dans plus de quatre ans	47
Total	690

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 14 mars 2023.

Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de l'Université de Berne
au 31 décembre 2022

14 mars 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2022

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Berne, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29 à 50) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Université de Berne au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur l'université (LUni ; RSB 436.11) et à l'ordonnance sur l'université (OUni ; RSB 436.111.1).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université de Berne au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction de l'Université. Les autres informations comprennent toutes les informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport à partir de la section « Direction de l'administration » du Rapport annuel 2022 (mais pas les comptes annuels et notre rapport y afférent) et des autres sections du rapport précité qui devraient être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction de l'Université aux comptes annuels

La Direction de l'Université est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de l'Université est responsable d'évaluer la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Université de Berne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction de l'Université de Berne du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la

base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Université de Berne à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la Direction de l'Université et à la Direction administrative, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 14 mars 2023

Mentions légales

Éditeur

Université de Berne
Service de communication et marketing

Direction Service de communication et marketing

Christian Degen

Direction de projet

Isabelle Aeschlimann

Mise en page

Konzept 2. stock süd, exécution : Haller & Jenzer SA

Crédits photographiques

P. 21–22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann

Université de Berne

Service de communication et marketing
Hochschulstrasse 6
3012 Berne

Téléphone +41 31 684 80 44
kommunikation@unibe.ch

Rapport annuel numérique
www.unibe.ch/rapportannuel

WISSEN
SCHAFFT
WERT.